



Contrat litigieux mutuelle santé

Par **philippa**, le **10/10/2013** à **11:40**

Bonjour,

Depuis plus de dix ans je suis adhérente à une mutuelle santé, à la naissance de notre second enfant : fin juillet dernier, mon conjoint et moi-même avons décidé de passer sur le même contrat, soit une adjonction de contrat.

Il nous a été demandé de régler la cotisation à partir d'août 2013, il est également reporté au stylo par l'agent administratif que nous avons droit à une prime de naissance de 270 euros.

Nous recevons au mois de septembre un courrier du directeur expliquant que nous n'aurions pas de prime de naissance puisque l'enfant doit être inscrit le jour de sa naissance.

Nous avons l'impression d'avoir été floué puisque l'on nous promet quelque chose qui au final ne nous est pas dû. Sauf que cela est écrit...

Nous avons recontacté l'agent qui nous demande maintenant de régler le mois de juillet.

Nous ne souhaitons pas régler cette dernière somme, nous estimons qu'ils peuvent nous faire ce geste commercial vu notre ancienneté dans cette mutuelle et de plus l'erreur est de leur part, ensuite pouvons nous exiger cette prime de naissance étant donné que cela est stipulé au stylo sur le contrat ?

Merci d'avance à l'intérêt que vous porterez à ma question

Philippa

Par **loe**, le **10/10/2013** à **11:43**

Bonjour,

Cette prime de naissance était-elle mentionnée lorsque vous étiez assurée toute seule ?
Avez-vous les mêmes garanties ?

Par **philippa**, le **11/10/2013** à **18:30**

Bonjour,

Oui tout à fait il s'agit du même contrat ce n'est qu'une adjonction familiale sur ma mutuelle, sachant que mon conjoint lui était sur une autre offre.

Cordialement